



Bayonne, le 28 octobre 2018,

Monsieur ETCHEGARAY Jean-René
Président de la C.A.P.B
15, Avenue Foch
64100 Bayonne

Objet : Création CIAS – Création Groupe de travail

Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération du Pays Basque,

Nous avons été conviés au mois de juillet dernier à Mauléon à une présentation par l'exécutif des projets de prises de compétences au sein de la DGA Service à la population.

Lors de cette séance de travail, la Directrice Générale Adjointe en charge de la direction des services à la population Madame THORNARY, nous a expliqué l'avancement des réflexions des élu-e-s sur la prise des compétences qui s'articulent dans cette direction.

Les enjeux pour les territoires nous ont été expliqués et des premières pistes de travail présentées.

Dans le domaine de l'autonomie, outre l'obligation de justifier l'intérêt communautaire pour pouvoir assumer cette compétence, Madame la Directrice nous a expliqué l'obligation et la volonté de rationalisation porté par la CAPB de regrouper les trois Centre Intercommunal d'Action Social existant à ce jour sur le territoire.

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) comporte des mesures de simplification et de clarification concernant les centres communaux et intercommunaux d'action sociale.

Au Pays Basque pour mémoire, les Communautés des communes de Soule-Xiberoa, des Pays de Bidache et de Garazi-Baigorri avaient en leurs temps pris cette compétence dans leurs collectivités respectives.

A l'heure où **les prises de compétences** vont être actées lors des prochains conseils communautaires, nous souhaitons attirer votre attention sur les obligations qui sont faites à l'employeur territorial en **matière d'informations et de dialogue social pour accompagner la création de la structure CIAS Pays Basque auprès des personnels.**

*Section locale CFDT Interco 64 - CAPB – 15, Avenue Foch – 64100 BAYONNE – 06 32 15 99 09 -
cfdt.capb@gmail.com*

Syndicat Interco 64 - Maison de Pays - Avenue Gaston de Foix - 64 150 MOURENX

Outre le fait que ce nouvel établissement aura une structure administrative propre, à savoir un Etablissement Public administratif, **les agents opérant dans ces trois structures sont à ce jour dans l'attente de savoir de quoi sera fait leur avenir proche.**

De plus, **les pratiques ou gestions des personnels** en matières salariales, contractuelles ou encore sociales semblent être différentes sur les trois CIAS.

A l'aube de créer ce nouvel organisme, la CAPB hérite, comme ce fut le cas lors de la création de la CAPB, **d'un historique en matière de ressources humaines différent** suivant les structures.

A l'heure où vont cohabiter sur un même territoire des entités communales type CCAS, et une entité CIAS Pays Basque portés la CAPB, il nous semble aujourd'hui important **de mettre en œuvre un travail d'harmonisation des pratiques R.H** auprès des personnels afin d'atteindre une équité de traitement dans la future structure intercommunale, en rapport également avec les pratiques R.H des CCAS des communes adhérentes à la CAPB.

Il nous semble donc opportun de saisir **l'effet d'aubaine** de la création du CIAS Pays Basque pour établir **un état des lieux des différents modes des pratiques ressources humaines et de mettre en place un projet de service cadrant les différents contours de fonctionnement.**

Les pratiques salariales différenciés, avec bien souvent de **la précarité contractuelle**, nous oblige en tant qu'organisation représentant les personnel-e-s, **à accompagner les agents en postes.**

Le souhait de notre organisation syndicale à ce jour est **la création d'une instance de travail type Groupe de travail** afin de commencer ce travail d'état des lieux et de prospective pour la définir les contours salariaux et sociaux de la nouvelle entité.

La CFDT de la CAPB est votre écoute.

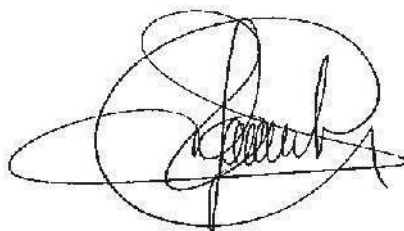
Notre organisation syndicale portera les revendications légitimes des agents dans **la pratique d'un dialogue social moderne**, qui a déjà démontré, par ailleurs, toute sa pertinence afin de mettre en œuvre un projet commun dans le respect des réglementations et du code du travail dans l'intérêt supérieur des agents de la CAPB.

Dans l'attente, nous saisissons par une question diverse le Comité Technique lors de la session du 08 novembre.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération du Pays Basque, nos meilleures salutations.

Pour la section syndicale de la CFDT de la CAPB.

Laurent Roux
Secrétaire Général



Copie Mme Béhotéguy Vice-Présidente en charge des RH à la CAPB.

Copie M. Martino DGS, Mme Thornary DGA service Population, Mme Lefoll Directrice adjointe Ressources Humaines.

**Section locale CFDT Interco 64 - CAPB – 15, Avenue Foch – 64100 BAYONNE – 06 32 15 99 09 -
cfdt.capb@gmail.com**

Syndicat Interco 64 - Maison de Pays - Avenue Gaston de Foix - 64 150 MOURENX